

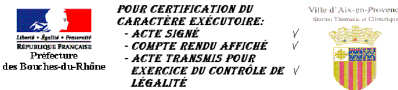


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-438**

Séance publique du

23 septembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160923- lmc196813-DE-1-1
Date de signature : 27/09/2016
Date de réception : mardi 27 septembre 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : AVENANT N° 1 PORTANT CESSIION DES DROITS ET OBLIGATIONS DU BAIL
EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF RELATIF A LA PLATEFORME DE LOGISTIQUE URBAINE DE
LA VILLE D'AIX EN PROVENCE**

Le 23 septembre 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/09/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Danièle BRUNET à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Odile BONTHOUX, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Dominique AUGÉY.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.A.S.T. Infrastructures

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2016

Nomenclature : 1.4
Autres types de contrats

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX
CO-RAPPORTEUR(S) : M. CHEVALIER Eric

Politique Publique : 06-AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE URBAINE

OBJET : AVENANT N° 1 PORTANT CESSIION DES DROITS ET OBLIGATIONS DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF RELATIF A LA PLATEFORME DE LOGISTIQUE URBAINE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le bail ci-dessus mentionné a été conclu le 14 janvier 2014 suite à la délibération prise le 17 décembre 2013.

Le groupement PRO-LOG SOLUTIONS/VERT CHEZ VOUS ILE DE FRANCE est le preneur initial qui a signé ce bail.

Le groupement dans la perspective du développement géographique du groupe VERT CHEZ VOUS ILE DE FRANCE vers un modèle de distribution vertueux des marchandises sur le dernier kilomètre a décidé de créer une société VERT CHEZ VOUS AIX EN PROVENCE.

Cette nouvelle société disposant d'une personnalité morale et juridique propre, il convient de proposer à l'assemblée délibérante conformément aux dispositions de l'article L1311-3 du CGCT, un avenant tripartite de cession du bail entre le groupement VERT CHEZ VOUS ILE DE FRANCE/PRO-LOG SOLUTIONS, preneur au bail initial, la société VERT CHEZ VOUS AIX EN PROVENCE, nouveau preneur au bail et la ville d'AIX EN PROVENCE.

Cet avenant est sans incidence financière. La société VERT CHEZ VOUS AIX EN PROVENCE reprend purement et simplement les droits et obligations résultant du bail initial qui restent inchangés.

L'avenant de cession au bail proposé est joint au présent rapport.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant N° 1 portant cession des droits et obligations du bail emphytéotique administratif relatif à la plateforme de logistique urbaine.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Madame l'Adjointe Déléguée au Foncier, Cadastre et Gestion des Propriétés Communales et des Bâtiments Communaux à signer l'avenant N°1 et tout document s'y rapportant.

DL.2016-438 - AVENANT N° 1 PORTANT CESSION DES DROITS ET OBLIGATIONS DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF RELATIF A LA PLATEFORME DE LOGISTIQUE URBAINE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE -

Présents et représentés	: 55
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



**AVENANT NUMERO 1 PORTANT CESSION DES DROITS ET OBLIGATIONS DU BAIL EMPHYTEOTIQUE
ADMINISTRATIF RELATIF A LA PLATEFORME DE LOGISTIQUE URBAINE DE LA COMMUNE D'AIX EN
PROVENCE**

ARTICLE 1 – RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF

1-1 – Identification du Bail emphytéotique administratif

Le bail emphytéotique administratif concerne un local sis, 1, route de Galice 13100 Aix-en-Provence, d'une surface de 465m² en rez de chaussée de l'immeuble les Estudiantes – référencé au cadastre parcelle CN 290.

Ce local est destiné à l'exploitation d'une plateforme de logistique urbaine pour la desserte du centre historique à l'aide de véhicules électriques.

1-2 – Identification des sociétés signataires du bail emphytéotique administratif

Le bail ci-dessus mentionné a été conclu le 14 janvier 2014, suite à une délibération du conseil municipal du 17 décembre 2013 n°2013-732, entre

D'une part la Ville d'Aix en Provence représentée par Madame Bonthoux, adjoint au Maire, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du conseil municipal n°2009- 0682 en date du 26/07/2009 et de l'arrêté n° 567 du 27/07/2009. Désignée « Le Bailleur »

Et,

D'autre part

Le groupement PRO-LOG /VERT CHEZ VOUS ILE DE FRANCE, sociétés respectivement inscrites au registre du commerce et des sociétés de TARASCON, pour la première sous le numéro 484 276 134 et de Bobigny, pour la seconde sous le numéro 558 11 863 et ayant leur sièges sociaux respectivement au Bât ACTILOGIS Cellule 8, 2 rue de Tokyo 13230 Port Saint-Louis du Rhône et au 110 bis avenue du général Leclerc 93 500 PANTIN. Désigné « Le Preneur ».

Le bail a fait l'objet d'une publication auprès du Service de la Publicité Foncière d'Aix-en-Provence en date du 09 Octobre 2015 sous le numéro 2015 D 18844 volume 2015 P n°10345.

ARTICLE 2- CESSION DES DROITS DU BEA

2.1- Circonstances et justifications de l'avenant



Le groupement, dans la perspective du développement du groupe vers un modèle de distribution vertueux de la distribution des marchandises sur le dernier kilomètre a décidé de créer une société dédiée, la société VERT CHEZ VOUS AIX EN PROVENCE.

Cette nouvelle société disposant d'une personnalité morale juridique propre, il convient de proposer à l'assemblée délibérante conformément aux dispositions de l'article L1311-3 du CGCT un avenant tri-partite de cession du bail entre le groupement VERT CHEZ VOUS ILE DE FRANCE/PRO LOG SOLUTIONS, preneur au bail initial, la société VERT CHEZ VOUS AIX EN PROVENCE, nouveau preneur au bail, et la ville d'Aix en Provence, bailleur.

2.2 – Modifications des parties au bail

Les signataires sont à compter de l'entrée en vigueur du présent avenant :

D'une part la Ville d'Aix-en-Provence, suite à validation de son conseil municipal, représentée par Madame le Maire ou par Madame Bonthoux, adjoint au Maire, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du conseil municipal n°DL. 2015-571 en date du 15/12/2015 et de l'arrêté A.2016-22 du 04/01/2016, désignée « Le Bailleur »,

Et,

D'autre part

La société VERT CHEZ VOUS AIX EN PROVENCE, société inscrite au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 814 251 427 et ayant son siège social au 1, route de Galice 13100 Aix en Provence. Désigné « Le Preneur ».

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DE LA SOCIETE VERT CHEZ VOUS AIX EN PROVENCE

Le cessionnaire, la société VERT CHEZ VOUS AIX EN PROVENCE reprend purement et simplement l'ensemble des droits et obligations résultant du bail initial qui reste inchangées.

ARTICLE 4 – INCIDENCE FINANCIERE DE L'AVENANT DE TRANSFERT

Le présent avenant N°1 portant cession du bail à la société VERT CHEZ VOUS AIX EN PROVENCE est sans incidence financière.

ARTICLE 5 – ENTREE EN VIGUEUR

Le présent avenant entre en vigueur à la date de sa notification aux parties après signature du Bailleur suite à validation du conseil municipal de la commune d'Aix-en-Provence.



Dressé en trois exemplaires originaux et fait à Aix-en-Provence le

Pour la VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

Madame Maryse JOISSAINS-MASINI

Maire D'Aix-en-Provence

Autorisée par délibération N°2013-732 du 17
décembre 2013,

Pour le groupement

VERT CHEZ VOUS ILE DE FRANCE / PRO-LOG
SOLUTIONS

M.Jean-François MOUNIC, président du Directoire de
la société LABATUT GROUP SA , et mandataire du
groupement,

Pour la société VERT CHEZ VOUS AIX-EN-PROVENCE,

M.Jean-François MOUNIC, président du Directoire de
la société LABATUT GROUP SA,